



Protocole de Protection Sanitaire mis en place par le TGP de Meaux

pour les ATELIERS

mise à jour : 1^{er} septembre 2020

Mesures générales :



- Port du masque obligatoire à l'entrée et la sortie du théâtre et lors des déplacements éventuels
- Respect d'une distanciation physique d'au moins 1 mètre
- Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jours de tous les points de contact (poignées de porte, accoudoirs, matériel, sanitaires etc.)
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- Aération de la salle 15 minutes entre chaque cours
- Entrée et sortie différenciées pour limiter des croisements de groupes

Référence : recommandations du Ministère de la Culture pour l'Aide à la reprise des activités d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle

https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-recommandations-sanitaires-pour-la-reprise-d-activite?fbclid=IwAR2urmjY3pl0I9z-C49mSs0nZPWd79hBPMLIZ_0Z32KfDVB1o7E4p4NR_tw

...Tournez la page SVP...

ENTREE (port du masque obligatoire):

ATTENTION : merci d'être vigilant sur les horaires de début et fin de cours

- Arrivée à l'heure devant le TGP (aucune personne ne pourra entrer dans l'enceinte du TGP avant l'heure de son cours)
- Accueil du groupe par le professeur pour entrer dans la salle
- Lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique à disposition

PENDANT le COURS :

IMPORTANT : **Le port du masque n'est pas obligatoire** pour les professeurs ainsi que pour les élèves lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre. Il reste toutefois recommandé.

SI la distanciation physique ne peut être respectée alors le port du masque est obligatoire.

Capacité d'accueil du TGP pour les ateliers :

Sur la scène : 6 personnes maximum

Dans la salle (80m²) : 20 personnes maximum (dont l'intervenant)

- **Application de la règle de distanciation physique !**

= **respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes**

- Accès aux sanitaires limité à 1 personne et uniquement pour utilisation des toilettes
ATTENTION : Lavage des mains avant et après utilisation des toilettes
(prévoir bouteille ou gourde pour s'hydrater)
- Lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique à disposition :
au début et à l'issue du cours, avant et après un passage au toilette, avant et après de toucher un objet partagé (par exemple chaises au plateau), après avoir éternué ou s'être mouché

SORTIE (port du masque obligatoire) :

- Lavage des mains à l'issue de la séance avec le gel hydro-alcoolique
- **Sortie des élèves par la sortie de secours du TGP 5 minutes avant la fin** « officielle » de l'atelier afin de permettre une aération de la salle